

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 juillet 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 16 juillet 2019 s'est réuni le lundi 22 juillet 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, VALAY Laurence , CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : ANGELY Lydie, LABARDIN Philippe, GALDIN Nicole, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine

Pouvoirs : de LABARDIN Philippe à JACQUET Josette, de GALDIN Nicole à BENQUET Daniel, Maire, de CORREGES Jacqueline à VALAY Laurence, de HOSPITAL Michel à DE LAMARLIERE Sylvie, de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de MANIER Bernard à MAHIEU Anne, de BRETAGNE Karine à SPECOGNA Marilyn.

E.13

Modification Grille tarifaire Tarifs Comoedia

Considérant que le théâtre Comœdia a pu expérimenter lors de sa dernière saison les tarifs en place et en faire un bilan,

Considérant que le tarif A, s'appliquant aux accueils d'artistes ou de compagnies dont les coûts de mise en œuvre sont importants, demandait à être repensé pour une meilleure adaptation à la fréquentation du Théâtre par le public, il sera désormais décliné en 3 niveaux (A1, A2, A3)

La nouvelle grille tarifaire concernant le Théâtre Comœdia est la suivante :

**TARIFS
THEATRE
COMOEDIA**

PROPOSITIONS

CATEGORIES	objet du tarif	Plein	Réduit	Duo	Trio	Groupe
catégorie A1	Tarif unique pratiqué pour des têtes d'affiche de très forte notoriété ou des spectacles aux coûts très importants de mise en œuvre.	25 €				
catégorie A2	Tarif unique pratiqué pour des têtes d'affiche de forte notoriété ou des spectacles aux coûts importants de mise en œuvre	20 €				
catégorie A3	Tarif unique pratiqué pour des têtes d'affiche ou des spectacles aux coûts importants de mise en œuvre	16 €				
catégorie B	Tarif pratiqué pour des têtes d'affiche de forte notoriété ou des spectacles aux coûts importants de mise en œuvre.	16 €	8 €	30 €	42 €	12 €/personne
catégorie C	Tarif référence pratiqué usuellement	12 €	6 €	22 €	30 €	8 €/personne
catégorie D	Tarif pratiqué pour des formes artistiques émergentes ou de faible notoriété.	10 €	5 €	18 €	24 €	7 €/personne
catégorie P	tarif pratiqué pour une catégorie de publics (partenariat, co-organisateur, cursus pédagogique) selon les différentes médiations	5 €				
catégorie G	Tarif pratiqué pour des formes artistiques légères ou jeunesse ainsi que pour les scolaires ou des groupes de personnes s'inscrivant dans une démarche pédagogique autour du spectacle. Montant unique fixé à 3€ pour la saison culturelle	3 €				
catégorie L	Non-définis - Tarifs fixés par un opérateur extérieur prenant en charge la production du spectacle, ou selon des conditions financières fixées pour chaque représentation selon des conventions ou contrat de co-production.					

Ouverture de saison : gratuit

Un **plein tarif unique**

Un **plein tarif**

Un **tarif réduit**, ouvert aux personnes de moins de 25 ans, à celles bénéficiant des minima sociaux (RSA, ASPA, ...), aux personnes non imposables et à celles inscrites comme demandeurs d'emploi à pôle emploi, sur justificatif

Un **tarif duo**, bénéficiant à l'achat de 2 places simultanées d'un même spectacle (offre valable seulement en pré-achat à l'Office du Tourisme et sur la billetterie en ligne Box Office)

Un **tarif trio**, bénéficiant à l'achat de 3 places simultanées d'un même spectacle (offre valable seulement en pré-achat à l'Office du Tourisme et sur la billetterie en ligne Box Office)

Un **tarif groupe** réunissant plus de 9 personnes par l'entremise d'une personne morale (CE, associations, ...) faisant l'objet d'une commande préalable à la représentation et facturation unique.

Un tarif Préférentiel, pour permettre aux publics concernés et/ ou sensibilisés par le biais de médiations particulières de prolonger la pédagogie jusqu'à la représentation artistique dans des coûts abordables

Un **tarif scolaire unique (G)** pour certains spectacles et pour les élèves sortant en groupe accompagné d'un enseignant

Un **tarif groupe** réunissant plus de 9 personnes par l'entremise d'une personne morale (CE, associations, ...) faisant l'objet d'une commande préalable à la représentation et facturation unique.

**Le conseil municipal
Après en avoir délibéré**

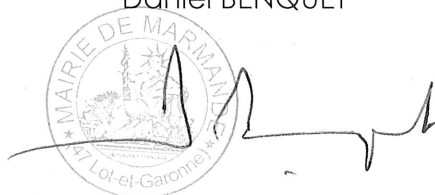
Décide de modifier les tarifs conformément au tableau ci-dessus

Autorise M Le Maire ou son représentant à appliquer les nouveaux tarifs à compter de la saison 2019- 2020 du Théâtre Comœdia

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 23 juillet 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 25 juillet 2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 25 juillet 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

